

**ANNEXE A1**  
**à signer lors d'une promesse d'achat**  
**Adresse : 615 rue Nault, Drummondville, secteur St-Nicéphore**  
**No de lots : 3920509**

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
Rien d'inclus  Lesquels sont vendus sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'ACHETEUR, mais devront être en état de fonctionnement lors de la livraison de l'IMMEUBLE.	Machinerie Chevaux Outils Meubles, Récoltes Autres

**DÉCLARATION DU VENDEUR :**

1. Déclaration du vendeur DV-38234,
2. Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Test d'eau quantité et qualité à faire par l'acheteur s'il le désire (remplir formulaire EAU pour test).
3. La terre n'est pas arpentée, vendue selon le cadastre municipal pour la superficie et les mesures. S'il y a un crédit de taxes MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes
4. Aucun certificat de localisation ou de piquetage ne sera fourni par le vendeur (vendu tel quel)
5. L'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Celui-ci est l'unique responsable d'obtenir la confirmation que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux dispositions pertinentes en matière de zonage soit avec la municipalité et/ou les instances légales et/ou autorités compétentes. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités.
6. AUCUN permis de construction d'une résidence n'est possible. Zonage agricole. De plus, le chalet (souvent nommé remise) a été construit « sans permis » donc non autorisé par les instances municipales et gouvernementales. Il n'est pas un droit acquis et il n'y a pas de droit acquis. De ce fait, il est vendu sans garanti légale. Le vendeur et le courtier ne garantissent pas à l'acheteur que le chalet pourra toujours être utilisé comme chalet. Ils ne savent pas si un jour la municipalité ou CPTAQ ou autre demandera à l'acheteur qu'il soit défait ou reconverti en remise uniquement. L'acheteur prend donc « le dit chalet » ainsi à ses risques et périls et ni le vendeur ni le courtier ne s'en tiennent aucunement responsable de quelque façon que ce soit. Vendu sans garantie légal aux risques et périls de l'acheteur.
7. La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
8. Aucune installation septique sur place.

Par la présente, j'ai pris connaissance de ce document et m'en déclare satisfait.

PAG \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Acheteur 1

\_\_\_\_\_  
date

\_\_\_\_\_  
Vendeur 1

\_\_\_\_\_  
date

\_\_\_\_\_  
Acheteur 2

\_\_\_\_\_  
date

\_\_\_\_\_  
Vendeur 2

\_\_\_\_\_  
date

Date : 21-06-17